

Recommandations PMI 28 pour l'accueil de jeunes enfants dans un environnement sain

à destination des assistantes maternelles à domicile ou en MAM

Déconfinement phase 3 - 15 juin 2020

L'accueil que vous proposez doit permettre d'accueillir les enfants dans des conditions qui préservent leur santé, la vôtre et celle de votre famille et ce, dans le respect des mesures qui limitent le risque de transmission du virus.

Voici les principales évolutions recommandées par le gouvernement et les autorités sanitaires à compter du 15 juin 2020 :

- ① Les parents peuvent à nouveau pénétrer dans les lieux où sont accueillis les enfants :
 - Le parent se lave systématiquement les mains à son arrivée chez l'assistante maternelle.
 - Le parent porte un masque grand public pendant toute la durée de sa présence chez l'assistante maternelle.
 - Le parent veille à respecter à tout moment une distance d'un mètre avec l'assistante maternelle, les autres parents et les autres enfants. Si cette distanciation au moment de l'arrivée et du départ des enfants n'est pas possible, le port du masque grand public reste recommandé pour les adultes.

② Pour les MAM, l'accueil de plus de 10 enfants est possible dans la limite de la capacité autorisée.

③ Le port du masque pour les professionnels n'est plus obligatoire pour prendre en charge un enfant.

Le service de PMI vous recommande de conserver au quotidien une attention renforcée pour les gestes barrières :

- Le lavage des mains demeure le 1^{er} moyen de lutte contre le virus
- Le lavage des mains doit être fréquent pour être efficace (pour les assistants maternels et pour les enfants).
- Favoriser les activités extérieures et les sorties.
- Revenir à l'organisation de routine du nettoyage avec les produits habituels :
 - ✓ Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et les surfaces avec les produits habituels ;
 - ✓ Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels ;
 - ✓ Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes (adultes et enfants) et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent, au minimum une fois par jour ;
 - ✓ Nettoyer les objets (ex. les jouets) régulièrement toutes les 48 heures (attention : bien rincer tous les objets qui sont en contact avec la bouche des enfants) ;
 - ✓ Penser à aérer les salles d'activités et de sommeil régulièrement.

La reprise des activités en ateliers organisées par les RAM (Relais Assistants Maternels) est à nouveau possible dans le respect des mesures barrières, du port du masque et de la distanciation avec les autres adultes.

Les parents et les assistants maternels doivent rester très attentifs pour les enfants et pour eux-mêmes à l'apparition de symptômes (fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires, maux de tête...).

En tant que professionnelles de la petite enfance, vous jouez un rôle essentiel au quotidien dans le contrôle de l'épidémie et dans la lutte contre la transmission des virus.

Vous trouverez toutes ces recommandations sur le portail <https://assmat28.eurelien.fr>

Le service de PMI est à votre écoute et est disponible pour échanger sur vos pratiques sur chaque territoire.